



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Le 09 juillet 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 juillet 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-116

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES, SECTEUR DE LA BOUQUERIE A APT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR

GIGNAC : M. Christophe MEZARD

GOULT : Mme Christine FLORENT

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Bruno PITOT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIOUX : M. Patrice FOURNIER

MURS : M. Alexandre BERGODAA

MÉNARBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : M. Patrick ICARD

RUSTREL : M. Guillaume JEAN

SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : M. Emmanuel LAURO, Mme Florence SAOUDI

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Pierre MARTIN

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Procurations :

APT : Mme Isabelle NOTARIANNI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à Mme Martine CALAS

GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à Mme Justine ESCHENBRENNER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Christian BELLOT
084-200040624-20260709-2026-116-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Page 1 sur 2

CC-2026-116

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique, notamment son article L2123-1 relatif aux procédures adaptées,

Vu, la nécessité de réaliser des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'adduction d'eau potable sur la place de la Bouquerie à Apt,

Vu, la procédure d'appel public à la concurrence engagée du 05 juin 2026 au 30 juin 2026 en vue de la passation d'un marché public portant sur les travaux précités,

Considérant, les offres recevables réceptionnées dans le délai prescrit,

Considérant, les critères de sélection définis à 60% sur le prix, 40% sur la valeur technique,

Considérant, le classement réalisé par le cabinet TRAMOY, maître d'œuvre, dans son rapport d'analyse des offres, proposant de retenir comme étant économiquement la plus avantageuse l'offre du groupement d'entreprises Faurie SAS (100 rue des Lauriers 34130 St Aunes, mandataire) et la société S.N.P.R (456 Avenue de Perréal 84400 Apt, cotraitant),

Considérant, l'avis favorable de la commission MAPA du 7 juillet 2026,

Le président demande au Conseil communautaire de délibérer et de l'autoriser à signer le marché.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Autorise, le président à signer le marché de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, secteur de la place de la Bouquerie à Apt, pour un montant total de 799 528,90 € HT avec le groupement d'entreprises Faurie SAS (100 rue des Lauriers 34130 St Aunes, mandataire) et la société S.N.P.R (456 Avenue de Perréal 84400 Apt, cotraitant),

Dit, que les crédits nécessaires à l'exécution dudit marché sont répartis sur les budgets eau et assainissement 2026 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, comme suit :

- Part eau potable : 277 647,50 € HT
- Part assainissement : 522 881,40 € HT,

Dit, que les pièces du marché seront transmises à la Préfecture de Vaucluse pour contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 22/07/2026

Le Président,
M. Gilles RIPERT



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260709-2026-116-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026
Page 2 sur 2